

## COMPTE-RENDU

*Séance du 8 juillet 2019*

*Centre Administratif Intercommunal, à Craon*

*à 20 H 00*

---

## Séance du 8 juillet 2019

Le Huit Juillet Deux Mille Dix Neuf à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués, se sont réunis au Centre Administratif Intercommunal de Craon, sous la Présidence de **M. Patrick GAULTIER**

### Etaient Présents :

ASTILLE  
ATHEE  
BALLOTS  
  
BOUCHAMPS LES CRAON  
BRAINS SUR LES MARCHES  
CHERANCE  
CONGRIER  
COSMES  
COSSE LE VIVIEN  
  
COURBEVEILLE  
CRAON  
CUILLE  
DENAZE  
FONTAINE COUVERTE  
GASTINES  
LA BOISSIERE  
LA CHAPELLE CRAONNAISE  
LA ROË  
LA ROUAUDIERE  
LA SELLE CRAONNAISE  
LAUBRIERES  
LIVRE LA TOUCHE  
MEE  
MERAL  
NIAFLES  
POMMERIEUX  
QUELAINES ST GAULT  
  
RENAZE  
SENONNES  
SIMPLE  
ST AIGNAN S/ROË  
ST ERBLON  
ST MARTIN DU LIMET  
ST MICHEL DE LA ROË  
ST POIX  
ST QUENTIN LES ANGES  
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire  
GUILLET Marie-Josèphe, titulaire  
QUARGNUL François (jusqu'à délib. 121), Maxime CHAUVIN (jusqu'à délib. 121), titulaires  
FROGERAIS Thierry, titulaire  
PLANTE Félix, titulaire  
/  
TISON Hervé, titulaire  
COUEFFE Dominique, titulaire  
LANGOUËT Christophe (délib. 110 à 117 et délib. 122 à 132), VEILLARD Roland, DAVID Gisèle, GAUTIER Maryvonne, titulaires  
BANNIER Géraldine, titulaire  
GUIARD Philippe, titulaire  
RICARD Viviane, titulaire  
GOHIER Odile, titulaire  
DAULAY Christian, suppléant  
BERSON Christian, titulaire  
/  
LECOT Gérard, titulaire  
CHADELAUD Gaëtan, titulaire  
JULIOT Thierry, titulaire  
JUGE Joseph, titulaire  
BREHIN Colette, titulaire  
/  
BAHIER Alain (jusqu'à délib. 117), titulaire  
FOUCHER Jean-Marc, HUET Natacha, titulaires  
GENDRY Daniel, titulaire  
RESTIF Vincent, titulaire  
LEFEVRE Laurent, Christine de FARCY de PONTFARCY, GENDRY Hugues, titulaires  
GAULTIER Patrick, PERRAULT Colette, LIVENAIIS Norbert, titulaires  
/  
CLAVREUL Yannick, titulaire  
PENE Loïc, titulaire  
GAUCHER Olivier, titulaire  
BOURBON Aristide (jusqu'à délib. 123), suppléant  
GILLES Pierrick, titulaire  
BENÂTRE Simone, titulaire  
GUINEHEUX Dominique, titulaire  
BEDOUET Gérard, titulaire

### **En tête**

**Etaient excusés :** QUARGNUL François (Ballots/à partir délib. 122), CHAUVIN Maxime (Ballots/à partir délib. 122), VALLEE Jacky (Chérancé), LANGOUËT Christophe (Cossé-le-Vivien/délib.118 à 121), FOUCHER Hervé (Cossé-le-Vivien), GILET Claude (Craon), MEVITE Anne (Craon), TOUPEL Jacques (Craon), SARCEL Bernadette (Craon), HAMARD Benoît (Craon), SABIN Joël (Craon), CHATELLIER Martine (Craon), MOREAU Jean-Claude (Fontaine Couverte), GILET Bruno (La Boissière), RAIMBAULT Michel (Livrée-la-Touche), BOURBON Aristide (Livrée-la-Touche/à partir délib. 124), BAHIER Alain (Mée/à partir délib. 118), TEMPLIER Jean-Louis (Pommerieux), FERRAND Priscilla (Quelaines-Saint-Gault), PAILLARD Claude (Renazé), PELLUAU Philippe (Renazé), BARBE Béatrice (Senonnes), BESNIER Laurent (Saint-Martin-du-Limet)

**Etaient absents :** TOUPLIN Bénédicte (Cossé-le-Vivien)

### **Membres titulaires ayant donné pouvoir :**

**Bruno GILET** donne pouvoir à **Hervé TISON**

**Claude PAILLARD** donne pouvoir à **Colette PERRAULT**

**Michel RAIMBAULT** donne pouvoir à **Pierrick GILLES**

**Secrétaire de Séance :** Élu **LECOT Gérard**, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

# Séance du conseil communautaire du 8 juillet 2019

## SOMMAIRE

N° DELIB. 2019-07	LIBELLES	PAGES
	<b>I. INTERVENTION</b>	
T	Présentation de la mesure gouvernemental/Parcours Emploi Compétence (PCE) par Pôle Emploi	P.5
	<b>II. FINANCES</b>	
110	Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) – Répartition 2019	P.5-6
111	Société des Courses – Subvention exceptionnelle pour participation à intervention de la Légion Étrangères aux Trois Glorieuses	P.7
112	Syndicat Mixte du Centre d’Entraînement Anjou Maine – Convention de prestation de services avec la CCPC (Personnel mis à disposition)	P.7
	<b>III. ÉCONOMIE</b>	
113	ZA du Verger à CRAON – Cession de parcelles de terrain aux Remorques PAM – Groupe TALBOT INDUSTRY à Craon	P.8
114	Initiative Mayenne – Évolution de la participation de la CCPC 2020-2022	P.8-9
115	Mission « commerce de proximité »	P.9
T	Informations diverses	P.9-10
116	Groupe de travail Attractivité – Développement d’outils de communication	P.10
	<b>IV. BÂTIMENTS</b>	
117	Extension du parking et installation de panneaux photovoltaïques au Centre Administratif Intercommunal	P.10 à 12
118	Cession d’un logement locatif à Simplé – 4 rue Lamartine	P.12
119	Cession d’un logement locatif à Simplé – 17 rue Lamartine	P.12-13
	<b>V. MARCHÉS</b>	
120	Renouvellement de réseaux d’eaux usées à Ballots – Attribution du marché	P.13
	<b>VI. ENVIRONNEMENT</b>	
121	Déchetteries – Étude de faisabilité d’aménagement de la plateforme à la déchetterie de Craon	P.13-14
T	Énergies renouvelables – Informations diverses	P.14
	<b>VII. EAU ET ASSAINISSEMENT</b>	
122	Service Eau Potable – Rapport annuel 2018 sur le prix et la Qualité du Service (RPQS) – <i>Annexe I</i>	P.15 à 18
123	Service Assainissement collectif – Rapport annuel 2018 sur le prix et la Qualité (RPQS) – <i>Annexe II</i>	P.18 à 21
124	SPANC – Rapport annuel 2018 sur le prix et la Qualité du Service SPANC (RPQS) – <i>Annexe III</i>	P.21 à 22
125	SPANC – Contrôle de bon fonctionnement – Périodicité	P.23

	<b>VIII. CULTURE</b>	
126	Établissement d'Enseignements Artistiques (EEA) – Conditions d'indemnisation des missions de Jury d'orgue	P.23
127	Établissement d'Enseignements Artistiques (EEA) – Prise en charge des séances de supervision de la musicothérapeute	P.24
T	Saison Culturelle – Bilan 2018-2019	P.24
128	Programme TEMPO 2019-2020 – Distribution par voie postale	P.24-25
129	Proposition d'une aide financière pour le festival Festiv'Allumées 2019	P.26
130	Contrat local d'éducation artistique et culturelle (CLEA) – Demande de subvention auprès de la DRAC au titre de l'accompagnement des actions culturelles de la saison 2019-2020	P.26-27
	<b>IX. ÉQUIPEMENTS SPORTIFS/TOURISME</b>	
T	La Rincerie – Informations	P.27-28
T	Centre aquatique à Craon – Point d'information au 8 juillet 2019	P.28
131	Tourisme – Convention à intervenir entre la CCPC et l'Association Tourisme en Pays de Craon	P.28-29
T	Tourisme – Informations sur période estivale	P.29
	<b>X. RESSOURCES HUMAINES</b>	
132	Personnel intercommunal – Modification du tableau des emplois au 1 <sup>er</sup> septembre 2019 – <i>Annexe IV</i>	P.29-30
T	<b>XI. INFORMATIONS DIVERSES</b>	P.31-32

*T = sujet qui ne fait pas l'objet de délibération*

**M. Patrick GAULTIER**, Président, ouvre la séance.

Il demande au conseil communautaire si des observations sont à formuler pour l'approbation du compte rendu du 17 juin 2019.

Aucune autre observation n'étant formulée, le compte rendu de la séance est mis au vote et approuvé à l'unanimité.

En raison du départ en cours de séance de **M. Alain BAHIER**, Vice-président en charge des Finances, l'ordre des questions est modifié.

**M. Christian DAULAY** entre en séance à 20h10.

**M. Yannick CLAVREUL**, **M. Philippe GUIARD** et **M. Olivier GAUCHER** entrent en séance à 20h15.

## **I. INTERVENTION**

### **T. Présentation de la mesure gouvernemental/Parcours Emploi Compétence (PCE) par Pôle Emploi**

**M. Patrick GAULTIER** donne la parole à **Mme Annick HEULIN**, direction Pôle Emploi de Château-Gontier, afin de présenter la mesure gouvernementale, Parcours emploi compétence (PEC) qui remplace les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et concerne le secteur non-marchand (communes, associations... ; il s'inscrit dans le cadre du plan d'investissement des compétences.

Le document présenté en diaporama sera transmis aux communes.

## **II. FINANCES**

### **110. Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) – Répartition 2019**

**M. Alain BAHIER**, Vice-Président en charge des Finances, expose au conseil communautaire que la Préfecture a notifié le 19 juin 2019 à la Communauté de Communes et aux communes les informations concernant la répartition du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) pour l'année 2019.

En 2019, l'ensemble intercommunal est uniquement bénéficiaire du fonds pour un montant total de 857 785 € (pour rappel 859 831 € en 2018).

Pour rappel, ce mécanisme de péréquation (créé par la Loi de Finances 2011) consiste à prélever une partie des ressources de certains ensembles intercommunaux (suivant des critères définis), pour la reverser à des ensembles intercommunaux moins favorisés (suivant des critères également définis).

La décision de répartition du fonds (entre la Communauté de Communes et les Communes) attribuée à l'ensemble intercommunal revient au Conseil Communautaire. Trois modes de répartitions sont possibles :

1. Répartition de droit commun ne nécessitant pas de délibération : en fonction du CIF pour la répartition entre l'EPCI et les Communes, puis en fonction de leur potentiel financier par habitant et leur population entre les Communes (répartition fournie par la Préfecture),
2. Répartition dérogatoire à la majorité des 2/3 du Conseil Communautaire (2 mois à compter de la notification) : librement entre l'EPCI et l'ensemble des Communes mais sans avoir pour effet de s'écarter de plus de 30% du montant du droit commun, puis la répartition entre les Communes peut être réalisée en fonction de différents critères dont 3 sont imposés (population, écart entre le revenu/hab et le revenu moyen de l'EPCI, écart du potentiel fiscal ou financier/hab et celui de l'EPCI).

Toutefois, l'écart avec la répartition de droit commun ne peut pas être de plus de 30 %, en plus ou en moins.

3. Répartition dérogatoire libre à l'unanimité, ou à la majorité des 2/3 du Conseil Communautaire avec une délibération de l'ensemble des conseils municipaux à la majorité simple (les communes ayant 2 mois pour délibérer à compter de la délibération de la Communauté de Communes) : liberté de répartition.

La répartition de droit commun pour l'année 2019 se présente comme suit :

Communes	répartition entre communes							
	Solde							Droit commun 2019
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
ASTILLE	3 156 €	7 972 €	12 016 €	17 940 €	21 485 €	19 429 €	19 771 €	18 290 €
ATHEE	1 285 €	3 406 €	5 128 €	8 954 €	13 007 €	11 096 €	10 900 €	10 786 €
BALLOTS	2 914 €	6 849 €	10 504 €	20 051 €	28 531 €	25 320 €	25 131 €	24 724 €
BOISSIERE (LA)	400 €	1 030 €	1 678 €	2 033 €	2 397 €	1 993 €	1 857 €	1 740 €
BOUCHAMPS LES CRAON	1 521 €	3 727 €	5 777 €	10 244 €	14 643 €	12 789 €	12 658 €	12 218 €
BRAINS S/ LES MARCHES	1 434 €	2 562 €	3 825 €	4 757 €	5 910 €	5 453 €	5 353 €	5 242 €
CHAPELLE CRAONNAISE (LA)	1 426 €	3 217 €	4 850 €	7 224 €	8 305 €	6 947 €	6 957 €	7 275 €
CHERANCE	391 €	954 €	1 450 €	2 747 €	3 646 €	3 077 €	3 039 €	3 175 €
CONGRIER	1 796 €	5 172 €	8 593 €	10 429 €	13 149 €	11 529 €	11 398 €	11 170 €
COSMES	1 254 €	2 782 €	3 857 €	5 629 €	6 523 €	5 732 €	5 635 €	5 408 €
COSSE LE VIVIEN	7 943 €	17 846 €	27 363 €	40 500 €	49 991 €	44 185 €	44 300 €	43 571 €
COURBEVEILLE	2 736 €	6 468 €	9 606 €	14 221 €	16 492 €	14 097 €	13 596 €	12 911 €
CRAON	598 €	10 256 €	15 367 €	47 091 €	67 040 €	58 278 €	58 272 €	57 209 €
CUILLE	4 563 €	9 568 €	13 667 €	19 632 €	22 473 €	19 541 €	19 325 €	18 103 €
DENAZE	321 €	756 €	1 192 €	2 320 €	3 250 €	2 737 €	2 873 €	2 871 €
FONTAINE COUVERTE	1 304 €	3 185 €	5 199 €	6 380 €	7 715 €	7 299 €	7 529 €	7 364 €
GASTINES	833 €	2 034 €	2 699 €	3 656 €	4 069 €	3 459 €	3 429 €	3 340 €
LAUBRIERES	1 535 €	3 337 €	4 988 €	7 407 €	8 784 €	7 804 €	8 123 €	8 097 €
LIVRE LA TOUCHE	1 727 €	4 854 €	7 586 €	13 224 €	18 629 €	16 272 €	16 157 €	15 422 €
MEE	422 €	1 233 €	2 031 €	3 615 €	5 348 €	4 672 €	4 825 €	4 730 €
MERAL	4 470 €	9 754 €	14 006 €	20 557 €	24 752 €	21 705 €	21 819 €	21 204 €
NIAFLES	729 €	1 781 €	2 836 €	5 389 €	7 957 €	6 764 €	6 987 €	6 794 €
POMMERIEUX	1 798 €	4 727 €	7 185 €	12 505 €	18 121 €	15 600 €	15 242 €	14 343 €
QUELAINES ST GAULT	7 433 €	18 042 €	28 404 €	42 691 €	50 444 €	45 326 €	45 897 €	43 712 €
RENAZE	11 069 €	21 339 €	33 439 €	41 274 €	47 658 €	38 840 €	38 489 €	37 506 €
ROE (LA)	1 417 €	2 597 €	3 967 €	4 735 €	5 640 €	4 935 €	4 862 €	4 672 €
ROUAUDIÈRE (LA)	1 636 €	3 560 €	5 543 €	6 496 €	7 643 €	6 568 €	6 578 €	6 484 €
ST AIGNAN S/ ROE	4 064 €	7 914 €	12 698 €	16 016 €	19 644 €	17 252 €	17 579 €	16 579 €
ST ERBLON	1 027 €	2 054 €	3 127 €	4 075 €	4 553 €	3 876 €	3 809 €	3 629 €
ST MARTIN DU LIMET	3 218 €	5 775 €	8 666 €	10 010 €	11 039 €	9 286 €	8 800 €	8 416 €
ST MICHEL DE LA ROE	1 236 €	2 432 €	3 633 €	4 386 €	5 434 €	5 011 €	5 136 €	4 954 €
ST POIX	2 089 €	4 093 €	6 022 €	8 995 €	10 662 €	9 453 €	9 146 €	8 710 €
ST QUENTIN LES ANGES	816 €	2 378 €	3 567 €	6 849 €	10 382 €	9 107 €	9 174 €	8 822 €
ST SATURNIN DU LIMET	977 €	2 618 €	4 683 €	5 657 €	6 965 €	6 148 €	6 182 €	5 928 €
SELLE CRAONNAISE (LA)	3 880 €	8 380 €	12 777 €	15 830 €	19 000 €	16 588 €	17 007 €	16 434 €
SENONNES	1 845 €	3 641 €	5 338 €	6 316 €	7 530 €	6 504 €	6 384 €	6 302 €
SIMPLE	1 203 €	2 884 €	4 478 €	6 750 €	8 388 €	7 564 €	7 912 €	7 899 €
<b>TOTAL DES COMMUNES</b>	<b>86 466 €</b>	<b>201 177 €</b>	<b>307 745 €</b>	<b>466 585 €</b>	<b>587 199 €</b>	<b>512 236 €</b>	<b>512 131 €</b>	<b>496 034 €</b>
<b>COMMUNAUTE DE CNES</b>	<b>48 030 €</b>	<b>108 888 €</b>	<b>166 927 €</b>	<b>282 984 €</b>	<b>317 581 €</b>	<b>339 324 €</b>	<b>347 700 €</b>	<b>361 751 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>134 496 €</b>	<b>310 065 €</b>	<b>474 672 €</b>	<b>749 569 €</b>	<b>904 780 €</b>	<b>851 560 €</b>	<b>859 831 €</b>	<b>857 785 €</b>

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité**

⇒ **PREND ACTE** de la répartition de droit commun pour le FPIC 2019.

## **111. Société des Courses – Subvention exceptionnelle pour participation à intervention de la Légion Étrangères aux Trois Glorieuses**

M. Alain BAHIER, Vice-Président en charge des Finances, donne connaissance au conseil communautaire d'un courrier de la Société des Courses de Craon qui fait part de la venue de la Musique de la Légion Étrangère lors du week-end des 3 Glorieuses les 31 août, 1<sup>er</sup> et 2 septembre 2019. Celle-ci donnera un concert avec une formation de 60 musiciens.

Il rappelle que cet ensemble se produit rarement en région et est connu davantage pour sa prestation du 14 Juillet à Paris.

Les frais engagés pour ce projet (déplacement, hébergement, intendance et assurance des instruments de musique) constituent une dépense importante que la Société des Courses ne peut supporter seule.

C'est pourquoi, elle sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 € auprès de la Communauté de Communes du Pays de Craon. Cette même somme sera demandée à chacun des partenaires institutionnels habituels, à savoir, la ville de Craon, le Conseil départemental de la Mayenne et le Conseil régional des Pays de la Loire.

La Société des Courses suggère une prestation également en ville le dimanche matin.

**Considérant l'avis favorable du Bureau du 24 juin 2019,**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité**

⇒ **VALIDE** cette proposition,

⇒ **DÉCIDE** d'accorder une subvention à titre exceptionnel pour cette prestation de la Musique de la Légion Étrangère aux 3 Glorieuses de Craon.

## **112. Syndicat Mixte du Centre d'Entraînement Anjou Maine – Convention de prestation de services avec la CCPC (Personnel mis à disposition)**

M. Alain BAHIER, Vice-Président en charge des Finances, indique au conseil communautaire que le Syndicat mixte du Centre d'Entraînement Anjou Maine (SMCEAM) avait passé avec la Communauté de Communes du Pays de Craon une convention de mise à disposition du personnel pour assurer le secrétariat administratif pour une durée de 3 ans. Ces conventions vont arriver à expiration en septembre 2019.

Après examen du temps passé par le service et de l'activité actuelle du Syndicat, il est proposé de passer avec le SMCEAM une convention de prestation de service pour assurer le secrétariat et le suivi financier du Syndicat à raison de 2 heures/semaine, sur la base d'un taux horaire de 26 € (au 8 juillet 2019). Une évolution du temps de travail pourra être revue à la hausse, si le syndicat a de nouveaux projets.

Il est proposé d'établir un avenant pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2019, sur la base des conditions ci-dessus mentionnées puis une convention annuelle reconductible par tacite reconduction à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité**

⇒ **APPROUVE** la proposition ci-dessus,

⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-Président à signer toutes pièces à intervenir dans le cadre ce dossier.

### III. ÉCONOMIE

#### 113. ZA du Verger à CRAON – Cession de parcelles de terrain aux Remorques PAM – Groupe TALBOT INDUSTRY à Craon

M. Daniel GENDRY, Vice-Président en charge des Affaires Économiques, indique au conseil communautaire que M. et Mme GUYARD, gérant de l'entreprise Remorques PAM NAUTILUS – Groupe TALBOT INDUSTRY, envisagent la construction d'atelier(s) de montage et de stockage sur le terrain qu'ils louent depuis 2003 sur la ZA du Verger à Craon (1 000 à 2 000 m<sup>2</sup>). Pour ce faire, ils ont sollicité l'acquisition du terrain (Cf plan présenté au rapport).

Il a été proposé la vente des parcelles de terrain au prix de 7 €HT le m<sup>2</sup> (base tarifaire dans les ZA). En contrepartie, la CCPC aura la déconstruction d'un bâtiment vétuste et amianté sur le terrain (env. 1 200 m<sup>2</sup>).

L'entreprise a émis un avis favorable quant aux conditions de vente du terrain le 25 juin 2019.

Au regard de la surface à déconstruire, le coût des travaux devrait s'avérer supérieur au montant de la vente du terrain. Cependant, au regard de l'état actuel du terrain, cela reste une opportunité d'un véritable réaménagement du secteur et une réponse au développement de l'entreprise.

*Après avis favorable de la commission Affaires Économiques en date du 1<sup>er</sup> juillet 2019,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité**

- ⇒ **AUTORISE** la cession des parcelles cadastrées section AL n° 105-106-107, pour une contenance totale de 6 548 m<sup>2</sup>, au prix de 7 €HT le m<sup>2</sup>, au profit de l'entreprise Remorques PAM NAUTILUS – GROUPE TALBOT INDUSTRY (ou toute personne physique ou morale appelée à se substituer à l'acquéreur pour la réalisation des présentes),
- ⇒ **PRÉCISE** que la Communauté de Communes s'engage à prendre en charge la déconstruction du bâtiment sis sur la parcelle cadastrée Section AL n° 105,
- ⇒ **CHARGE** la SCP AUBIN MENARD, Notaires à Craon, de la rédaction de l'acte, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer l'acte et toutes pièces afférentes à ce dossier.

#### 114. Initiative Mayenne – Évolution de la participation de la CCPC 2020-2022

M. Daniel GENDRY, Vice-Président en charge des Affaires Économiques, rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Craon est adhérente à INITIATIVE MAYENNE depuis plus de 20 ans. La Communauté de Communes du Pays de Craon est l'une des Communautés de Communes où il y a le plus de dossiers dits « actifs », c'est-à-dire de prêts accordés pour des créations ou reprises d'activité en cours de remboursement (75 en 2019), ce qui est le signe du dynamisme d'un territoire.

La contribution à Mayenne Initiative s'établit comme suit :

- Part fixe : 250 €
- Part variable : montant par dossier actif (80 € en 2019).

En raison du désengagement de la Région, l'association MAYENNE INITIATIVE prévoit une augmentation de ce montant : 95 €/2020, 110 €/2021 et 120 €/2022. La Région abonde, par contre, le fonds destiné aux prêts INITIATIVE MAYENNE, en lieu et place des Communautés de Communes, soit une économie de 10 000 €/an environ pour la CCPC.

Au regard du nombre de dossiers actifs, l'augmentation potentielle entre 2019 et 2022 serait de l'ordre de 3000 € pour la CCPC (6 250 €/2019 – 9 250 €/2022).

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité**

- ⇒ **PREND acte** de l'évolution du coût par dossier de MAYENNE INITIATIVE pour la période 2019-2022,



- ⇒ **CHARGE** le Président ou Vice-Président de régler toutes formalités à intervenir dans le cadre de ce dossier.

## 115. Mission « commerce de proximité »

**M. Daniel GENDRY**, Vice-Président en charge des Affaires Économiques, indique au conseil communautaire qu'il a été dressé le bilan de l'enquête conduite auprès des commerçants le 18 juin 2019 et que les principales orientations retenues sont les suivantes :

- Assurer un **suivi individualisé des commerçants** dans leurs projets de développement
- Accompagner les commerçants dans le **recrutement** (liens avec le service emploi de la collectivité)
- Anticiper et accompagner les commerçants dans leurs **projets de transmission** (rôle des chambres consulaires)
- **Organiser des temps forts de formation** avec les commerçants qui souhaitent s'investir dans ce type d'actions (**mobilisation d'un intervenant par la CCPC, être le relais d'actions menées par les chambres**).
- Développer un « observatoire du commerce » sur la plate-forme SIG du Pays de Craon (à destination des élus)
- Organiser un **temps fort du commerce de proximité** sur le Pays de Craon d'ici **fin 2019** (animation de type jeu concours).
- Organiser des **ateliers de concertation relatifs au commerce de proximité entre commerçants, élus et habitants**.
- Pas de développement **des chèques-cadeaux** à l'échelle de l'intercommunalité (conforter les politiques de chèques-cadeaux existantes)
- **Mise en réseau** des commerçants/artisans du Pays de Craon

Une nouvelle réunion est prévue le 9 juillet 2019 en vue de la constitution d'un comité de pilotage, notamment pour l'organisation du temps fort en fin d'année.

Par ailleurs, une étude sera présentée à chacune des communes.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité**

- ⇒ **PREND acte** des propositions d'actions ci-dessus,
- ⇒ **CHARGE** le Président ou Vice-Président de régler toutes formalités qui pourraient s'avérer nécessaires dans l'engagement ou la concrétisation de ces actions.

## T. Informations diverses

**M. Daniel GENDRY**, Vice-Président en charge des Affaires Économiques, informe le conseil communautaire de l'avancement des dossiers suivants :

- **Point sur le dossier Oudon Biogaz à Livré la Touche (76 exploitations)**

Le conseil communautaire est informé que le dossier ICPE et le dossier de permis de construire vont être déposés par les porteurs de projet au cours de ce mois de juillet. Ils espèrent disposer de l'autoriser d'exploiter en juillet 2020. Les travaux pourront dès lors démarrer pour une mise en service en 2021.

- **Emploi : Bilan du job dating à 2 mois**

Sur les 222 personnes qui se sont présentées au job dating, 36 personnes ont été repérées par 29 entreprises, ce qui représente un taux de placement à 16% :

- 9 CDD et 2 CDI ont été contractualisés
- 12 ont pu bénéficier d'un contrat intérimaire
- 11 personnes ont eu accès à un stage
- 2 ont eu accès à une offre de formation préalable à un recrutement (AFPR)

Au vu des résultats positifs, la commission a proposé le renouvellement de cette action au printemps 2020.

#### ▪ **Bilan visite entreprise 2018 – 2019**

Pour l'année scolaire 2018/2019, 35 visites ont été réalisées, elles ont concerné 342 élèves du niveau 4<sup>ème</sup> et 35 entreprises (18 du secteur industriel, 6 du secteur BTP et 11 du secteur commerce/service).

#### ▪ **Coopérative Jeunesse Ephémère**

La coopérative jeunesse éphémère accueille 11 jeunes du territoire du 1<sup>er</sup> juillet au 2 août. Après une première semaine de préparation de l'action, les prestations de service auprès des entreprises et collectivités débutent à partir du 8 juillet. Pour tous renseignements, se rapprocher du CIAS.

Les collectivités intéressées par des prestations sont invitées à s'adresser au CIAS.

Pour information, l'inauguration se tiendra ce 9 juillet 2019 au 29 à Craon à partir de 19h00.

### **116. Groupe de travail Attractivité – Développement d'outils de communication**

**M. Daniel GENDRY**, Vice-Président en charge des Affaires Économiques, et **M. Gaëtan CHADELAUD**, Vice-Président en charge de la Communication, rappellent au conseil communautaire qu'ils conduisent depuis plusieurs mois, avec le service économie-emploi et les entreprises du territoire, un travail pour développer des outils pour la promotion du territoire et favoriser l'accueil de nouveaux salariés.

Le travail engagé avait été présenté au conseil communautaire du 10 décembre 2018 et des pistes d'actions avaient été dégagées.

Dans le prolongement de ces orientations, il a été travaillé au sein du groupe de travail :

- une ébauche des fiches du « Kit d'accueil ». La finalisation du « kit d'accueil » va être faite durant l'été (fiches, carte et clef USB) par les services communication et emploi. Le « Kit d'accueil » sera présenté à l'ensemble des entreprises du territoire. 3 rencontres vont être organisées fin septembre sur les ex-territoires composant la CCPC afin d'être au plus près des entreprises.
- Par ailleurs, des contacts ont été pris avec des prestataires pour développer un site internet autour de l'attractivité des compétences et tout ce qui se passe sur le territoire. L'objectif est de désigner le prestataire à la rentrée pour une mise en place du site au premier trimestre 2020.

Au final, le budget communication prévisionnel pour cette opération peut être estimé entre 30 000 € et 50 000 € (Web serie non compris).

**Après avis favorable de la commission Affaires Économiques en date du 1<sup>er</sup> juillet 2019,**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité**

- ⇒ **PREND acte** des démarches engagées ci-dessus,
- ⇒ **DONNE** un accord de principe quant au budget à prévoir pour le financement des outils de communication relative à « l'Attractivité du territoire du Pays de Craon ».
- ⇒ **AUTORISE** l'inscription des crédits budgétaires nécessaires à l'engagement de cette opération,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer toutes pièces à intervenir dans le cadre de ce dossier.

## **IV. BÂTIMENTS (COMMISSIONS DU 19 ET DU 26 JUIN 2019)**

### **117. Extension du parking et installation de panneaux photovoltaïques au Centre Administratif Intercommunal**

**M. Gérard LECOT**, Vice-Président en charge du Patrimoine, des Logements et Travaux, rappelle au conseil communautaire la nécessité d'aménager un parking supplémentaire sur le site du centre administratif intercommunal à Craon. Il s'agit de créer 30 à 40 places sur une emprise de terrain de 800 à 900 m<sup>2</sup>. Pour mémoire, l'existant est de 31 places (Cf plan résenté au rapport).

À cet effet, les crédits inscrits au budget ont été votés pour la somme de 150 000 €. Un premier devis a été établi dont l'estimation s'élève à 40 000 €.

Une réflexion a été engagée sur la possibilité d'y installer des panneaux photovoltaïques. Une 1<sup>ère</sup> réunion s'est tenue avec M. BAILLEAU de la société MayENR, Bureau d'Études dans le domaine. Celui-ci nous a évoqué la possibilité de positionner des ombrières sur les places de parking au nombre de 3 pour l'ensemble des places, avec un potentiel de production de 80 kWc.



OMBRIERES

Ce projet s'inscrit dans l'idéologie politique de la Communauté de communes et la pertinence de celui-ci est de pouvoir auto-consommer partiellement l'électricité produite, et de pouvoir l'intégrer sur un parking.

Il peut être envisagé de positionner :

- 2 ombrières orientées vers l'est. Celles-ci pourraient produire 30 kWc chacune qui seraient destinés à la vente.
- Et une 3<sup>ème</sup> orientée vers l'ouest qui serait de moindre importance avec une production de 20 kWc. Celle-ci pourrait produire l'équivalent de la consommation du CAI.

Deux scénarios se dégagent :

- 1) 1 ombrière (2) / à la vente  
1 ombrière (3) / autoconsommation  
= coût opération à 151 000 €HT / Budget prévu 2019  
Performances économiques/Retour sur investissement = 16,5 ans \*
- 2) 2 ombrières (1) et (2) / électricité en vente / exposition Est  
1 ombrière (3) / autoconsommation  
= coût opération : 210 000 €HT  
Performances économiques/Retour sur investissement = 15,5 ans \*

\* Prise en compte d'un taux d'inflation de 3,5%/an

Ces retours sur investissement sont calculés hors subventions éventuelles et hors intérêts d'emprunt pour le financement.

Dans ces performances économiques :

- sont inclus : investissements initiaux (études, maîtrise d'œuvre, réalisation, raccordement), frais annuels (assurance, TURPE, entretien), inflation charges (1%/an) et électricité (3,5%/an),
- ne sont pas pris en compte : modes de financement (emprunts, subventions, etc.)

La réalisation du parking serait confiée en interne aux services de la CCPC, excepté le dossier- plans. La mise en place des panneaux photovoltaïques, quant à sa spécificité, serait confiée à une maîtrise d'œuvre.

La commission Bâtiments qui a eu lieu le 26 juin 2019, serait favorable au scénario n° 2.

Par ailleurs, il est précisé que ce projet nécessite un permis de construire et l'autorisation de l'architecte des Bâtiment de France (ABF) en raison du périmètre protégé au regard du château de Craon. À ce sujet, **M. Patrick GAULTIER** a pris contact avec **Mme Rosemary CARUEL**, architecte de l'ABF.

**M. Hervé TISON** propose, qu'afin de pousser plus loin l'exemplarité de la CCPC en matière de développement durable, il conviendrait d'aménager le sol en gravier nid d'abeille. Ce que confirme **M. Dominique GUINEHEUX** ; l'intérêt porté au retour sur investissement est logique et doit être empreint d'exemplarité également.

Il s'avère que la création de places supplémentaires de parking est urgente. La question porte sur le principe d'installation des panneaux photovoltaïques, et donc d'un des deux scénarios pour la décision du nombre à poser. La réflexion peut être engagée ensuite si les travaux (parking/ombrières) seront réalisés simultanément ou en deux étapes ; l'essentiel étant de prévoir le projet initial dans sa globalité.

**Considérant la commission Patrimoine-Logements-Travaux en date du 26 juin 2019,**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité**

- ⇒ **VALIDE** le scénario n° 2 (3 ombrières), dont les travaux sont estimés à hauteur de 210 000 €HT,
- ⇒ **PRÉCISE** qu'il conviendra d'apporter une décision modificative au budget 2019 afin d'inscrire le complément de crédits nécessaire,
- ⇒ **PRÉCISE** qu'il conviendra d'engager une réflexion sur la réalisation de ce projet en une ou plusieurs étapes,
- ⇒ **DÉCIDE** de lancer la consultation de la maîtrise d'œuvre, ainsi que celle des entreprises,
- ⇒ **SOLLICITE** toutes subventions auprès des organismes concernés,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes autorisations préalables aux travaux,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer les marchés à intervenir ainsi que toutes pièces y afférentes.

**MM. Alain BAHIER** et **Christophe LANGOUËT** quittent la séance à 21h15.

## **118. Vente d'un logement locatif à Simplé – 4 rue Lamartine**

**M. Gérard LECOT**, Vice-Président en charge du Patrimoine, des Logements et Travaux, indique au conseil communautaire que la communauté de communes est propriétaire d'un logement sis 4 rue Lamartine à Simplé. Mme Valérie ROUSSELET, locataire, s'est dite intéressée par l'acquisition de ce logement. Une estimation des domaines a évalué le prix de cession à 82 000 € pour ce T4 d'une superficie de 85 m<sup>2</sup>.

Mme ROUSSELET se propose d'acquérir ce bien au prix de 82 000 € net vendeur, avec comme condition particulière la prise en charge par la CCPC de la construction d'un muret mitoyen (devis d'un montant TTC de 1 884,58 €).

**Après avis favorable de la commission Patrimoine-Logements-Travaux en date du 13 juin 2019, et du Bureau du 24 juin 2019,**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**À 42 VOIX POUR,**

**À 1 ABSTENTION,**

- ⇒ **APPROUVE** la cession du logement cadastrée Section B n° 599 au profit de Mme Valérie ROUSSELET, au prix de 82 000 € net vendeur, étant précisé que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur,
- ⇒ **CHARGE** Maître Virginie MARSOLLIER-BIELA, Notaire à Cossé-le-Vivien, de la rédaction de l'acte,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer l'acte à intervenir et de régler toutes formalités quant à ce dossier.

## **119. Cession d'un logement locatif à Simplé – 17 rue Lamartine**

**Gérard LECOT**, Vice-Président en charge du Patrimoine, des Logements et Travaux, indique au conseil communautaire que la communauté de communes est propriétaire d'un logement sis 17 rue Lamartine à Simplé. Mme Héliéna FERRAND, locataire, s'est dite intéressée par l'acquisition de ce

logement. Le service des domaines a évalué le prix de cession à 92 000 € pour ce T5 d'une superficie de 94 m<sup>2</sup>.

Après échange et négociation, Mme FERRAND se propose d'acquérir ce bien au prix de 87 000 € net vendeur (5% en dessous de l'estimation).

**Après avis favorable de la commission Patrimoine-Logements-Travaux en date du 13 juin 2019, et du Bureau du 24 juin 2019,**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**À 42 VOIX POUR,**

**À 1 ABSTENTION,**

- ⇒ **APPROUVE** la cession du logement cadastrée Section B n° 648 au profit de Mme Héliéna FERRAND, au prix de 87 000 € net vendeur, étant précisé que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur,
- ⇒ **CHARGE** Maître Virginie MARSOLLIER-BIELA, Notaire à Cossé-le-Vivien, de la rédaction de l'acte,
- ⇒ **AUTORISE** le Président Vice-président à signer l'acte à intervenir et de régler toutes formalités quant à ce dossier.

## **V. MARCHÉS**

### **120. Renouvellement de réseaux d'eaux usées à Ballots – Attribution du marché**

**M. Gérard LECOT**, Vice-Président en charge du Patrimoine – Travaux – Marchés, informe le conseil communautaire que 3 offres ont été reçues dans le cadre de la consultation relative au renouvellement de réseaux d'eaux usées à Ballots, route de Craon. Le montant des travaux avait été estimé à 142 000 €HT

À l'ouverture des plis, les offres reçues étaient supérieures à l'estimation.

Après analyse des offres par le maître d'œuvre et négociation, il s'avère que l'offre de l'entreprise la mieux disante demeure supérieure à l'estimation.

Il est proposé au conseil communautaire de retenir l'entreprise PIGEON TP LOIRE ANJOU (Renazé/53) pour la réalisation de ces travaux, pour un montant de 154 960.44 €HT.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité**

- ⇒ **DÉCIDE** de retenir l'entreprise PIGEON TP LOIRE ANJOU (Renazé) pour la réalisation des travaux de renouvellement des réseaux d'eaux usées à Ballots pour un montant de 154 960.44 €HT,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-Président à signer les pièces du marché et toutes pièces s'y rapportant.

## **VI. ENVIRONNEMENT**

### **121. Déchetteries – Étude de faisabilité d'aménagement de la plateforme à la déchetterie de Craon**

**M. Joseph JUGE**, Vice-Président en charge de l'Environnement, l'Eau et l'Assainissement, expose au conseil communautaire qu'il va être réaliser une étude de faisabilité en vue d'aménager une plateforme pour le dépôt des déchets verts et des gravats (parcelle n°F 768, superficie 2 820 m<sup>2</sup>), ainsi que la mise aux normes du bassin de récupération des eaux d'incendie à la déchetterie de Craon (Cf plan présenté au rapport).

Cette étude est composée de 2 phases (4/6 semaines):

- Phase 1 : Diagnostic du site (Audit)

- Phase 2 : Scénarii d’optimisation du site (plan schématique et chiffrage)

La proposition du bureau d’Études ATLANCE s’élève à la somme de 4 960 €HT.

A l’issue de cette étude, il sera nécessaire de remettre à jour le dossier réglementaire relatif à l’enregistrement aux Installations Classées pour la protection de l’environnement (ICPE rubrique 2710). Cette mise à jour est estimée par ATLANCE à 4 950 €HT.

À titre d’information, la mission de Maitrise d’œuvre proposée par ATLANCE est détaillée, comme suit :

Prix de la maitrise d’œuvre pour les travaux envisagés	
Fourchette de cout de travaux (€ HT) sur la base des prix de travaux définitifs	Rémunération d’Atlance en €HT sur le cout des travaux
0 €HT à 100 000 €HT	12 000,00 €
100 001 €HT à 250 000 €HT	18 000,00 €
250 001 €HT à 350 000 €HT	24 000,00 €
> 350 000 €HT	6% du montant HT des travaux réalisés

Le conseil communautaire prend acte de l’offre du bureau d’ATLANCE pour l’étude de faisabilité et la mise à jour du dossier ICPE pour une dépense globale de 9 910 €HT ; une nouvelle négociation va être entreprise.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**À l’unanimité**

- ⇒ **DÉCIDE** de retenir l’offre du Cabinet ATLANCE pour l’étude de faisabilité de l’aménagement de la plateforme à la déchetterie de Craon,
- ⇒ **SOLLICITE** une subvention auprès du département de la Mayenne à hauteur de 30% du montant de l’étude.

**M. Christophe LANGOUËT** entre de nouveau en séance.

## T. Énergies renouvelables – Informations diverses

**M. Joseph JUGE**, Vice-Président en charge de l’Environnement, l’Eau et l’Assainissement, donne connaissance au conseil communautaire de la situation des projets éoliens sur le territoire de la Communauté de Communes.

Communes	Nombre Eoliennes	Puissance installée	Autorisation Exploiter ICPE	Porteur de Projet	Mise en service
Cossé le Vivien	3+2=5	11.6MW	07/08/2014	Energie Team/Ferme éolienne Cossé SAS	2016
Congrier/Senonnes « Les caves »	2+3=5	11.5MW	11/07/2012	P and T technologies SAS	2019
Quelaines-Saint- Gault	3	7.05 MW	09/02/2017	Energie Team/Ferme éolienne de Quelaines	2019
<b>TOTAL en service</b>	<b>13</b>	<b>30.15MW</b>			
St Michel/La Selle Craonnaise	4+4=8	16 MW	En cours	Quénéa/Grande Lande Energies	2021
Fontaine Couverte	3	6.6MW	En cours	Valorem/Rose des vents énergies	
St Aignan / La Rouaudière	3 à 5	6 à 11MW	Étude	Quénéa/Le Chéran Energies	
Renazé/La Boissière	4 à 5	8 à 15MW	Étude	Valéco	
<b>TOTAL en étude</b>	<b>18 à 21</b>	<b>36 à 49MW</b>			
Senonnes « Hailleries »	1	2.35MW	Refus		

Le conseil communautaire prend acte des projets éoliens réalisés et en cours.

**MM. François QUARGNUL et Maxime CHAUVIN** quittent la séance à 21h25.

## **VII. EAU ET ASSAINISSEMENT**

### **122. Service Eau Potable – Rapport annuel 2018 sur le prix et la Qualité du Service Eau Potable (RPQS) – *Annexe I***

**M. Joseph JUGE**, Vice-Président en charge de l'Environnement, l'Eau et l'Assainissement, présente au conseil communautaire le rapport annuel 2018 sur le Prix et la Qualité du Service Eau Potable (RPQS) Régie et DSP qui a été établi conformément à l'article L2224-5 ainsi qu'aux articles D2224-1 à D2224-5 (annexes V et VI) du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le RPQS et le rapport annuel du délégataire (RAD) sont 2 documents à ne pas confondre.

En cas de délégation de service, le RPQS constitue un rapport distinct du rapport d'activité du délégataire (RAD), qui est, en ce qui le concerne, prévu en vertu de la Loi n° 95-127 du 8/2/1995 (dite « Loi Mazeaud »). Le rapport du (des) délégataires contiennent certaines données techniques et financières pour élaborer le RPQS.

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable est un document produit tous les ans pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Il est proposé pour validation au conseil de la Communauté de Communes du Pays de Craon (CCPC) puis sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage.

Le RPQS d'Eau Potable de la Régie des Eaux et de l'Assainissement porte sur la production et la distribution de l'Eau Potable des habitants raccordés aux réseaux AEP du territoire de la CCPC.

Au 31 décembre 2018, la Communauté de Communes du Pays de Craon comptabilisait **13 943 abonnés** à l'eau potable pour une population desservie d'environ **27 000 habitants** (*valeur estimée par la soustraction du nombre d'habitants des communes de Courbeville et Astillé au nombre d'habitants estimés sur le territoire de la CCPC*).

Pour mener à bien ces missions de production et de distribution de l'Eau Potable, la Régie dispose dans le cadre de la nouvelle compétence Eau Potable de :

- **4 ouvrages de potabilisation,**
- **14 réservoirs** de stockage d'eau potable,
- **1359 kms** de réseaux d'eau potable (*1311 kms de réseaux de distribution et 48 kms de réseaux d'adduction*),
- **Un service en Régie de 5 ETP (projeté) pour 14 Communes** (*les 12 communes de l'Ex SIAEP de Livré-La-Touche [Cuillé, Saint-Poix, Méral, Gastines, Laubrières, Fontaines Couverte, La Rœe, Ballots, Livré La Touche, Athée, Brains-sur-les-Marches, Saint-Michel-de-La Rœe] ainsi que les communes de Cossé-le-Vivien et Craon*).
- **1 Délégué VEOLIA pour 21 communes** (*les 12 communes de l'Ex-SIAEP du Craonnais [Saint-Aignan-sur Rœe, La Rouaudière, La Selle Craonnaise, Niaffles, Senonnes, Congrier, Saint-Saturnin-du-Limet, Saint Erblon, Renazé, Saint-Martin-du-Limet, Bouchamps-Les-Craon, La Boissière] ainsi que les 9 communes de l'ex-SIROCG [Quelaines-Saint-Gault, Cosmes, La Chapelle Craonnaise, Denazé, Simplé, Pommerieux, Chérancé, Mée, Saint Quentin-les-Anges]*).
- 1 service de support SIG de 1 ETP,
- 1 Technicien Territorial (1/3 ETP)
- 1 Ingénieur Territorial (1/4 ETP)

Le Budget 2018 de la Régie des Eaux et de l'Assainissement pour la compétence Eau Potable se décline comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Service en Régie (partie Distribution)	2 057 895,69 €	3 457 300,50 €	790 832,61 €	895 750,66 €
Résultats de l'exercice Régie Distribution		1 399 404,81 €		104 918,05 €
<b>RESULTATS 2017 REPORTEES</b>		<b>280 558,90 €</b>		<b>126 292,54 €</b>
<b>Résultats de clôture Régie Distribution</b>		<b>1 679 963,71 €</b>		<b>231 210,59 €</b>
Service en DSP	71 912,04 €	790 142,87 €	873 395,91 €	184 063,57 €
Résultats de l'exercice DSP		718 230,83 €	689 332,34 €	
<b>RESULTATS 2017 REPORTEES</b>		<b>672 327,69 €</b>		<b>544 675,28 €</b>
<b>Résultats de clôture DSP</b>		<b>1 390 558,52 €</b>	<b>144 657,06 €</b>	
Service en Régie (partie Production Loigné)	702 866,61 €	996 583,30 €	169 122,53 €	0,00 €
Résultats de l'exercice Régie Production Loigné		293 716,69 €	169 122,53 €	
<b>RESULTATS 2017 REPORTEES</b>		<b>2 236 826,69 €</b>		<b>268 556,02 €</b>
<b>Résultats de clôture Régie Production Loigné</b>		<b>2 530 543,38 €</b>		<b>99 433,49 €</b>
<b>Résultats de clôture d'exercice Total AEP</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 601 065,61 €</b>	<b>144 657,06 €</b>	<b>330 644,08 €</b>

□ **Investissements :**

Les investissements réalisés par le Régie des Eaux sur ses équipements d'eau potable au cours de l'année 2018 s'élèvent à **1 029 185,86 € HT**.

Il a ainsi été renouvelé **8,465 km** de réseau d'eau potable sur l'exercice 2018. Cela représente **0,64 %** du linéaire total de réseau d'eau potable (*1358 kms dont 1311 kms de réseaux de distribution et 48 kms de réseaux d'adduction de l'usine de Loigné*).

Ce linéaire va être amené à augmenter au cours des prochaines années pour que la Régie puisse atteindre le taux de renouvellement de 1,67 % validé par le conseil communautaire (*renouvellement sur 60 ans représentant 22,65 km/an, et un PPI estimé à 2 691 000 € HT réparti pour 1 471 000 €HT/an sur le secteur en Régie et 1 220 000 € HT sur les secteurs en DSP*).

Les investissements sont les suivants :

▪ Réseaux

TRAVAUX SUR LES RESEAUX			
Objet des travaux	Montant de travaux (€ HT)	Subventions accordées (€ HT)	
		Conseil Départemental	Agence de l'Eau
Travaux de Renouvellement de réseaux d'eau potable / La Rœe	120 715	41 077,00	0
Travaux de Renouvellement de réseaux d'eau potable / Quelaines-Saint-Gault	241 571,04	48 314,20	0
Travaux de Renouvellement des réseaux d'eau potable / La Selle Craonnaise	449 279,53	89 855,90	0
Travaux de Renouvellement des Réseaux d'eau potable / Cossé-le-Vivien	15 549,35	3 109,87	
<b>Total Régie des Eaux</b>	<b>827 111,92</b>	<b>165 422,98</b>	<b>0</b>

▪ Unités de protabilisation, de stockage et d'exploitation

TRAVAUX DIVERS SITES (Unités de production et stockage) + Services (en € HT)	
Aménagement aux ateliers du Service Distribution	4 181,20
Acquisition d'un véhicule pour la direction de la Régie	10 971,77
Analyseur de chlore portatif	657,00
Outillages	428,33



Déploiement du logiciel de gestion des abonnés (ANEMONE)	23 625,00
Acquisition de matériel informatique (tablettes pour relève, PC,...)	12 865,05
Sécurisation du réservoir de Quelaines Saint Gault (clôture)	3 864,00
Mise aux normes électriques - Forage de l'Epronnière	1 734,58
Opération de décolmatage du Forage des Friches	7 635,00
Intervention hydraulique - Forage des Friches	915,00
Réparation de portail - Site de Forêt Neuve	2 250,00
Remplacement d'onduleurs - Sites de Loigné et Forêt Neuve	6 165,00
Aménagements extérieurs - Site de Forêt Neuve	24 800,00
Sécurisation - Site de Loigné	40 007,89
Renouvellement de pompes - Site de Loigné	19 975,00
Renouvellement équipements électriques – Site de Loigné	15 982,61
Unité de traitement d'abattement du COT (suite) - Site de la Marinière	26 016,51
<b>TOTAL</b>	<b>202 073,94</b>

□ **Fonctionnement des réseaux:**

- Il a été mis en distribution **3 180 767 m<sup>3</sup>** d'eau potable,
- Il a été facturé **2 868 404 m<sup>3</sup>** d'eau potable
- Il a été estimé à **75 766 m<sup>3</sup>** d'eau consommés et non facturés,
- La densité de population desservie par le réseau d'eau potable est de **10,64 abonnés/km de réseau**.
- Le rendement de réseaux d'eau potable pour l'année 2018 est de **89,37 %**. Cette valeur respecte l'objectif de 71 % défini en fonction du type du réseau et de son **ILC = 6,15 m<sup>3</sup>/km/j**.
- L'indice linéaire de pertes en réseau est de **0,56 m<sup>3</sup>/km/j**
- Afin de réduire les pertes d'eau, les services recherchent et/ou réparent les défauts présents sur les réseaux d'eau potable. Ainsi, il a été procédé à **103 interventions** pour fuites sur les réseaux d'eau potable soit 0.07 fuite/km de réseau.

L'ensemble des données relatives au service d'eau potable de la Régie des Eaux et de l'Assainissement sont inscrites dans le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable et les RAD de VEOLIA au titre de l'année 2018.

L'ensemble des indicateurs sont détaillés dans le tableau suivant :

		EXERCICE 2018
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	<b>27 000</b>
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	<b>2,69 € TTC</b>
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service [jours ouvrables]	<b>1 jour</b>
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne <u>la microbiologie</u> (en %)	<b>100%</b>
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne <u>les paramètres physico-chimiques</u> (en %)	<b>94,06 %</b>
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	<b>93/120</b>
P104.3	Rendement du réseau de distribution (en %)	<b>89,37 %</b>
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	<b>0,65 m<sup>3</sup>/km/jour</b>
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	<b>0,56 m<sup>3</sup>/km/jour</b>
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (en %)	<b>0,64 %</b>
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (sur 100)	<b>85 / 100</b>

P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	<b>0,0011 €/m<sup>3</sup></b>
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	<b>3,51 /1000 abonnés</b>
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	<b>100%</b>
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	<b>Moins de 2 ans</b>
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	<b>0,98 %</b>
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	<b>0,362 /1000 abonnés</b>

**Considérant la proposition du Conseil d'Exploitation en date du 25 juin 2019,**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité**

⇒ **APPROUVE** le rapport annuel 2018 sus visé et annexé.

### **123. Service Assainissement collectif – Rapport annuel 2018 sur le prix et la Qualité Assainissement collectif (RPQS) – *Annexe II***

**M. Joseph JUGE**, Vice-Président en charge de l'Environnement, l'Eau et l'Assainissement, présente au conseil communautaire le rapport annuel 2018 sur le Prix et la Qualité du Service d'Assainissement Collectif (RPQS) qui a été établi conformément à l'article L2224-5 ainsi qu'aux articles D2224-1 à D2224-5 (annexes V et VI) du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le RPQS et le rapport annuel du délégataire (RAD) sont 2 documents à ne pas confondre.

En cas de délégation de service, le RPQS constitue un rapport distinct du rapport d'activité du délégataire (RAD), qui est lui prévu en vertu de la Loi n° 95-127 du 8/2/1995 (dite « Loi Mazeaud »). Le rapport du (des) délégataires contiennent certaines données techniques et financières pour élaborer le RPQS.

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement Collectif est un document produit tous les ans pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Il est proposé pour validation au conseil de la communauté de communes du Pays de Craon puis sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage.

Le RPQS d'assainissement collectif de la Régie des Eaux et de l'Assainissement porte sur la collecte et le traitement des eaux usées des habitants raccordés à un système de « tout à l'égout » du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Craon.

Au 31 décembre 2018, la Communauté de Communes du Pays de Craon comptabilisait **10 271 abonnés** à l'assainissement collectif pour une population desservie d'environ **20 131 habitants** (*valeur estimée en concordance avec le SPANC et le nombre d'habitants de la CCPC*).

Pour mener à bien ces missions de collecte et de traitement des eaux usées, la Régie dispose dans le cadre de la nouvelle compétence assainissement de :

- 37 ouvrages de Traitement des Eaux Usées, représentant 49 374€H
- 41 postes de relevage,
- 206,83 kms de réseaux,
- 1 service en Régie de 4 ETP renforcé par les agents communaux (*volume horaire équivalent à 2 ETP/an*)
- 1 Délégataire pour le secteur de la Commune de RENAZE,
- 1 service de support SIG de 1 ETP,
- 1 Technicien Territorial (1/3 ETP)
- 1 Ingénieur Territorial (1/4 ETP)

Budget 2018 de la Régie pour la compétence assainissement se décline comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Service en Régie	709 034,32 €	1 372 616,49 €	446 994,99 €	494 592,16 €
Résultats de clôture d'exercice Régie		663 582,17 €		47 597,17 €
DSP	5 390,72 €	63 888,68 €	11 279,20 €	36 748,00 €
Résultats de clôture d'exercice DSP		58 497,66 €		25 468,80 €
<b>Résultats de clôture d'exercice Total ASST</b>		<b>+ 722 079,83 €</b>		<b>+ 73 065,97 €</b>

□ **Investissements :**

Les investissements sur les équipements d'assainissement au cours de l'année 2018 s'élèvent à **359 749,44 € HT**. Il a ainsi été renouvelé **1,055 km** de réseau d'assainissement d'eaux usées sur l'exercice 2018. Cela représente **0,51 %** du linéaire total de réseau d'eau usées.

Ce linéaire va être amené à augmenter au cours des prochaines années pour que la Régie pour atteindre le taux de renouvellement de 1,33 % validé par le CC (*renouvellement sur 75 ans représentant 2,75 km/an, et un PPI estimé à 948 000 €/HT/an*).

▪ Réseaux

RESEAUX			
Nature de l'investissement	Montant en € HT	Subventions accordées	
		Conseil Départemental	Agence de l'Eau
Renouvellement des réseaux d'eaux usées Rue Flandres et Dunkerque à Méral	97 295,43	19 459,09	0
Renouvellement des réseaux d'eaux usées Rue R d'Arbrissel à La Rôe	106 419,20	21 283,84	0
Renouvellement des réseaux d'eaux usées Rue de la Poste & Perception Cossé-Le-Vivien	43 668,56	8 733,71	0
<b>SOUS TOTAL RESEAUX</b>	<b>247 383,19</b>	<b>49 476,64</b>	<b>0</b>

▪ Poste de relevage

POSTES DE RELEVAGE				
Commune	Nature de l'investissement	Montant en € HT	Subventions accordées	
			Conseil Départemental	Agence de l'Eau
Ballots	Remplacement de pompe sur PR PRINCIPAL	3765	0	0
	Renouvellement échelle PR	718	0	0
Craon	Remplacement de pompe sur PR de la STEP	2825	0	0
	Remplacement de pompe sur PR	870	0	0
Niaflès	Renouvellement échelle et mise en place de dégrilleur PR	891,25	0	0
	<b>SOUS TOTAL POSTE DE RELEVEMENT</b>	<b>9069,25</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

▪ Unité de traitement

UNITES DE TRAITEMENT				
Commune	Nature de l'investissement	Montant en € HT	Subventions accordées	
			Conseil Départemental	Agence de l'Eau
Ballots	Remplacement du collecteur du clarificateur STEP	2830	0	0
	Remplacement de racleur sur dégraisseur STEP	1525	0	0
	Renouvellement du préleveur STEP	4270	0	0
Cossé le Vivien	Mise en place de l'autosurveillance STEP	32525	0	26020
	Rénovation du système d'eau de process (régulation+ pompe)	2225	0	0
	mise en place d'une station de préparation de polymère	12576	0	0
Craon	Rénovation du déssableur PRE TRAITEMENT	32287	0	0
	Remplacement de pompe de relavage à la STEP	1260	0	0
	Remplacement des brosses d'aération	1188	0	0
Cuillé	Remplacement de motoréducteur à la STEP	2020	0	0
Méral	Remplacement de pompe STEP	1440	0	0
	Réhabilitation Clifford + goulotte sur décanteur de la STEP	6367	0	0
	Réhabilitation Bac Innox sur bassin d'aération de la STEP	2784	0	0
	<b>SOUS TOTAL UNITES DE TRAITEMENT</b>	<b>103297</b>	<b>0</b>	<b>26020</b>

Sur le secteur de Renazé, le délégataire a réalisé les rénovations des équipements suivants le tableau ci-dessous:

Le coût de renouvellement de ces équipements est à la charge du délégataire dans le cadre de son contrat de DSP.

POSTES DE RELEVAGE	
Renazé	· Renouvellement de la pompe 2 sur le PR Coudray
	· Renouvellement de la pompe 2 sur le PR Fresnes
	UNITES DE TRAITEMENT
	· Renouvellement de la pompe 1 sur le Pr Entrée
	· Renouvellement de la pompe doseuse polymère
	· Renouvellement du débitmètre d'extraction de boues
	· Renouvellement de l'agitateur 1 du silo 2
	· Renouvellement du transmetteur et de la sonde pour le débitmètre d'entrée
	· Renouvellement de la pompe 1 de Chlorure Ferrique
	· Remplacement de la douche de sécurité

□ **Fonctionnement :**

Le service a également procédé :

- À la mise en place un programme de **dératisation de 3 passages par an** pour l'ensemble des réseaux de la CCPC. Cette prestation est réalisée avec l'assistance d'un prestataire (société FARAGO).
- Au remplacement de **50 tampons de voirie** du fait de rénovation d'enrobés ou d'émulsion par les services techniques des communes ou le Conseil départemental de la Mayenne (*18 ville de Craon, 6 CD53 à Laubrières, 21 Commune de Cossé-Le-Vivien, 5 CD53 à Renazé*).
- À la réalisation **239 contrôles de conformité** (*217 par la Régie Assainissement - 22 par SUEZ sur la commune de Renazé*), soit une recette de 19 135 €
- Les cahiers de vie de la totalité des sites de traitement des eaux usées de la CCPC ont été finalisés.
- À l'évacuation de **269 T de matières sèches de boue**

L'ensemble des données relatives au service d'assainissement de la Régie des Eaux et de l'Assainissement sont inscrites dans le RPQS du service Assainissement et le RAD de SUEZ au titre de l'année 2018. L'ensemble des indicateurs sont détaillés dans le tableau suivant :

		Valeur 2018
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	<b>20 131</b>
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	<b>0</b>
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [TMS]	<b>268,49</b>
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]* * les prix varient de 0,00 € à 1,74 €	<b>1,06 € TTC</b> <b>Prix non harmonisé</b>
<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	<b>99 %</b>
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	<b>63 /120</b>
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	<b>88,47 %</b>
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	<b>100%</b>
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	<b>93,28 %</b>
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	<b>100 %</b>
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	<b>Non renseigné</b>
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	<b>0,09</b>
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	<b>Non renseigné</b>
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	<b>0,51 %</b>
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	<b>100 %</b>
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	<b>90 /120</b>
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	<b>18 ans</b>
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	<b>Non renseigné</b>
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	<b>0,133</b>

**Considérant la proposition du Conseil d'Exploitation en date du 11 juin 2019,**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité**

⇒ **APPROUVE** le rapport annuel 2018 sus visé et annexé.

**M. Aristide BOURBON** quitte la séance à 22h10.

## **124. SPANC – Rapport annuel 2018 sur le prix et la Qualité du Service SPANC (RPQS) – *Annexe III***

**M. Joseph JUGE**, Vice-Président en charge de l'Environnement, l'Eau et l'Assainissement, présente au conseil communautaire le rapport annuel 2018 sur le Prix et la Qualité du Service Public

d'Assainissement non Collectif (RPQS) qui a été établi conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que la collectivité doit présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif (au plus tard pour le 30 juin de l'année N+1).

Il est proposé pour validation au conseil de la communauté de communes du Pays de Craon. Conformément aux termes de l'article L2313-1 du CGCT, il sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage.

Au 31 décembre 2018 la Communauté de Communes du Pays de Craon comptabilisait 3 897 installations d'assainissements non collectifs pour une population desservie d'environ 8 400 habitants.

Le service public d'assainissement non collectif était composé de 1.6 ETP pour l'année 2018 pour le suivi des installations d'assainissement existantes et neuves.

Un recrutement a été lancé pour remplacer Mme Clémence LENORMAND qui a pris ses fonctions en tant qu'agent en charge du suivi des travaux sur les réseaux depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Pour l'exercice 2018, le SPANC a réalisé 769 contrôles qui se répartissent de la façon suivante :

Nombre de CONTROLES	2014	2015	2016	2017	2018
Examen préalable de la conception	90	35	81	75	74
Vérification de l'exécution des travaux	47	70	47	71	61
Vérification de fonctionnement et d'entretien	23	308	330	625	552
Vérification de fonctionnement et d'entretien (« Diagnostic vente »)	83	107	79	63	82

Concernant les installations d'assainissement connues au 31 décembre 2018, **2 958 installations** (contre 2 982 en 2017) n'ont pas d'obligation de travaux dans les plus brefs délais ou dans un délai de quatre ans (soit 79 % des installations connues sont estimées de conformes d'après l'arrêté du 27 avril 2012).

Le bilan du budget du SPANC pour l'année 2018 se décline comme suit :

Année 2018	Recettes	Dépenses
Investissement	91 513,57€	151 385,94 €
Fonctionnement	105 210,75 €	80 920,57 €

Les résultats de clôture 2018 (avec report 2017) : +2 079.47 €

→ Déficit d'investissement de 44 004.01 €

→ Excédent de fonctionnement de 46 083.48 €

Il est rappelé les tarifs en vigueur 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

Depuis 2018	TTC
Examen préalable de la conception	56 €
Vérification de l'exécution des travaux	194 €
Vérification de fonctionnement et d'entretien	97 €
Vérification de fonctionnement et d'entretien « diagnostic vente »	97 €

Le budget prévisionnel pour l'année 2019 se décline comme suit :

Année 2019	Recettes	Dépenses
Investissement	202 100 €	202 100 €
Fonctionnement	82 721 €	82 721 €

L'investissement correspond aux versements de subventions de l'agence de l'eau aux particuliers dans le cadre des programmes de réhabilitation.

**Considérant la proposition du Conseil d'Exploitation en date du 11 juin 2019,**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité**

⇒ **APPROUVE** le rapport annuel 2018 sus visé et annexé.

## 125. SPANC – Contrôle de bon fonctionnement – Périodicité

**M. Joseph JUGE**, Vice-Président en charge de l'Environnement, l'Eau et l'Assainissement, expose au conseil communautaire :

**Vu** la délibération de l'ex-Communauté de Communes de Saint-Aignan-Renazé en date du 16 janvier 2014 acceptant l'harmonisation de la périodicité des contrôles à 8 ans,

**Vu** la délibération de l'ex-Communauté de Communes de la Région de Cossé-le-Vivien en date du 24 février 2014 acceptant l'harmonisation de la périodicité des contrôles à 8 ans,

**Vu** la délibération de l'ex-Communauté de Communes du Pays du Craonnais en date du 16 mars 2009 fixant la périodicité des contrôles à 8 ans,

**Vu** l'arrêté en date du 23 mai 2013 notifiant la fusion des trois anciens territoires et prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,

**Conformément** au règlement de service approuvé le 23 février 2015 et modifié le 12 juin 2017,

**Considérant** la nécessité de repréciser la périodicité de contrôles des installations d'assainissement non collectif à 8 ans sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Craon.

**Considérant l'avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 11 juin 2019,**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité**

⇒ **VALIDE** le maintien de la périodicité de contrôles des installations d'assainissement non collectif à 8 ans.

## VIII. CULTURE

### 126. Établissement d'Enseignements Artistiques (EEA) – Conditions d'indemnisation des missions de Jury d'orgue

**M. Dominique COUEFFE**, Vice-Président en charge de la Culture, rappelle au conseil communautaire la vocation des jurys :

En général, les membres de jury sont des enseignants de la collectivité des autres collectivités ou des artistes reconnus. Pour l'évaluation des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycles, ce jury est constitué en « interne », c'est-à-dire avec une évaluation par l'équipe pédagogique ou en réseau avec les collègues du réseau Sud Mayenne et du réseau Départemental. Pour les fins d'études musicales amateurs, soit fin de 2<sup>ème</sup> cycle court, il semble intéressant d'avoir un regard extérieur pour conforter l'analyse des professeurs de l'établissement.

Il convient de préciser que cette évaluation extérieure reste exceptionnelle et apparaît indispensable pour des instruments plus difficiles à évaluer car moins connus, par exemple l'orgue.

Dans les cas de figure où il n'est pas possible de constituer un jury en interne, **M. Patrick GAULTIER** propose d'indemniser financièrement les personnes expertes acceptant de faire partie des dits-jurys sur la base de :

→ Vacations

→ Coût horaire de vacation : 30 €

→ Cette vacation sera limitée à 4 heures par jour

→ Défraiement des frais de déplacements :

Application des dispositions de l'arrêté du 26 août 2008 (publié au JO du 30 août 2008) modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 revalorisant les différents taux des indemnités kilométriques au 1<sup>er</sup> août 2008.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité**

⇒ **VALIDE** les propositions ci-dessus,

⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président, à signer tout document se rapportant à cette décision.

## **127. Établissement d'Enseignements Artistiques (EEA) – Musicothérapie – Prise en charge des séances de supervision de la musicothérapeute**

**M. Dominique COUEFFE**, Vice-Président en charge de la Culture, rappelle au conseil communautaire qu'une action « musicothérapie » a été mise en place au sein de l'Établissement d'Enseignements Artistiques.

Pour mémoire, les objectifs sont les suivants :

- Ouvrir l'action artistique de l'EEA à d'autres publics
- Proposer une offre novatrice en séances collectives en direction de structures (ESAT, MAS) et de séances individuelles en direction de personnes
- Profiter des compétences d'un agent pour utiliser la musique afin de créer du bien-être et du lien social, voire du soin en direction des publics en complément de l'action sur des projets portés par les musiciens intervenants.

Dans ce cadre d'intervention auprès d'un public spécifique, le musicien intervenant participe à des séances mensuelles chez un spécialiste, psychologue ou psychiatre, qui lui permet en tant que musicothérapeute de pouvoir prendre du recul sur certaines situations vécues en séances collectives ou individuelles.

Il s'agit d'une supervision de 10 séances d'une heure d'un montant de 80 € l'heure, soit une dépense annuelle pour l'agent de 800 € (tous frais compris).

Afin de participer à cette dépense, la Commission Culture en date du 19 juin 2019 propose une prise en charge par la collectivité au prorata du temps travaillé de l'agent sur la base de 800 € correspondant au montant annuel sur un temps plein. Exemple, pour un temps de travail de 3h50 consacré à cette action, la participation proposée est de 800 € x 3,50/20h, soit 140 € pour l'année scolaire 2018-2019.

***Considérant la proposition de la Commission Culture en date du 19 juin 2019,***

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité**

- ⇒ **VALIDE** la proposition ci-dessus correspondant à la règle de prise en charge des frais de supervision indemnisant l'agent,
- ⇒ **PRÉCISER** que pour les années à venir, cette somme sera actualisée en fonction de l'évolution du coût proposé par les spécialistes,
- ⇒ **PRÉCISER** qu'il sera procéder au paiement de cette participation auprès du musicien intervenant.

## **T. Saison Culturelle – Bilan médiation 2018-2019**

**M. Dominique COUEFFE**, Vice-président en charge de la Culture, invite le conseil communautaire à prendre connaissance de la vidéo réalisée afin de faire le bilan des actions de médiation pour la saison 2018-2019.

## **128. Programme TEMPO 2019-2020 – Distribution par voie postale**

**M. Dominique COUEFFE**, Vice-président en charge de la Culture, rappelle au conseil communautaire que, chaque année, les programmes Tempo relatifs à la saison culturelle, à l'année musicale et à la lecture publique, sont distribués par voie postale pour les communes qui le souhaitent et qui valident la proposition financière qui en découle.

La Communauté de Communes en règle la facture correspondante et les communes la remboursent.



Ce principe général devrait être reconduit pour cette année 2019-2020. Une demande de devis, sur la base de la liste des communes 2018-2019, a été faite auprès de la Poste afin d'en connaître le montant. Il s'agit de bénéficier d'un avantage tarifaire.

La demande de devis a été calquée sur l'état de l'an passé. Sans observation des communes, la distribution postale se fera uniquement pour celles mentionnées ci-dessous, comme suit :

<b>Communes</b>	<b>Coût 2018</b>	<b>Coût 2019</b>
Astillé	125,26	<b>129,45</b>
Athée	74,36	<b>76,85</b>
Ballots	187,23	<b>193,49</b>
Brains sur les marches	38,36	<b>39,64</b>
Congrier	136,03	<b>140,58</b>
Cosmes	43,38	<b>44,83</b>
Cossé le Vivien	447,35	<b>462,32</b>
Craon	664,82	<b>687,06</b>
Cuillé	133,97	<b>138,45</b>
Denazé	21,98	<b>22,72</b>
Fontaine Couverte	62,85	<b>64,95</b>
Gastines	22,87	<b>23,63</b>
La Boissière	18,15	<b>18,75</b>
La chapelle craonnaise	49,43	<b>51,10</b>
La Roë	35,85	<b>37,05</b>
La Rouaudière	48,69	<b>50,32</b>
La Selle craonnaise	138,25	<b>142,87</b>
Laubrières	49,72	<b>51,38</b>
Livré la Touche	111,10	<b>114,81</b>
Méral	158,90	<b>164,21</b>
Quelaines-Saint-Gault	313,67	<b>324,16</b>
Sennonnes	49,28	<b>50,93</b>
Simplé	61,97	<b>64,04</b>
Saint-Aignan sur Roë	131,46	<b>135,86</b>
Saint-Erblon	25,67	<b>26,53</b>
Saint-Michel la Roë	37,33	<b>38,58</b>
Saint-Poix	59,31	<b>61,29</b>
Saint-Quentin les anges	61,08	<b>63,12</b>
Saint-Saturnin du Limet	75,10	<b>77,61</b>
<b>Total</b>	<b>3 383,42</b>	<b>3 496,58</b>

**Considérant la proposition de la Commission Culture en date du 2 juillet 2019,**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité**

⇒ **APPROUVE** le principe de remboursement de chacune des communes ayant fait le choix de la distribution du programme TEMPO par voie postale, selon les coûts présentés ci-dessous.

## **129. Proposition d'une aide financière pour le festival Festiv'Allumées 2019**

**M. Dominique COUEFFE**, Vice-Président en charge de la Culture, rappelle que dans le cadre du BP 2019, le conseil communautaire, sur les conseils de la commission culture, avait décidé de ne pas accorder une aide à l'association « Band'Allumées », organisatrice du festival de musique de rue « Festiv'Allumées », pour sa manifestation du 14 juillet 2019 à Fontaine Couverte.

Suite à une remarque de M. Jean-Claude MOREAU, lors du vote des subventions, les membres de la commission ont réexaminé la demande en commission culture le 2 juillet 2019 dans le cadre des questions diverses en s'appuyant sur 2 critères importants :

- Accueil de bandas professionnels dans le cadre du festival
- Rayonnement régional de l'événement tant dans l'accueil des bandas (Pays de la Loire et Bretagne) que dans le public attendu.

Reconnaissant à la fois le caractère professionnel et le rayonnement de l'événement, les membres de la commission sont revenus sur leur position et ont proposé une aide de 500 €

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,  
À l'unanimité**

⇒ **VALIDE** cette proposition.

## **130. Contrat local d'éducation artistique et culturelle (CLEA) – Demande de subvention auprès de la DRAC au titre de l'accompagnement des actions culturelles de la saison 2019-2020**

**M. Dominique COUEFFE**, Vice-Président en charge de la Culture, rapporte au conseil communautaire que, dans la continuité des actions soutenues dans le cadre d'une préfiguration CLEA du Pays de Craon dont l'ambition politique est de porter un projet culturel de territoire en direction des publics et des populations du territoire, il est possible de solliciter à nouveau la DRAC sur un accompagnement des actions culturelles inscrites dans ce dispositif pour la saison 2019-2020 .

Celles-ci répondent à des enjeux d'éducation culturelle et artistique que la communauté de communes continue de développer à travers les compétences et les programmes d'actions menés par ses trois services culturels (Saison culturelle, Enseignement Artistique et Lecture publique) et dans sa relation partenariale et transversale avec les acteurs associatifs du territoire.

Elles contribuent également à l'aménagement d'une politique culturelle basée sur le dialogue, la concertation et le partage d'actions cohérentes entre l'ensemble des acteurs culturels du territoire du Pays de Craon. C'est dans cette volonté de croisement que le cadre et la faisabilité du projet culturel du territoire pour les trois prochaines années ont été définis avec les élus, les acteurs associatifs et les services.

Les actions culturelles majeures qui seront développées sur le territoire en 2019-2020 auprès des enfants et des jeunes portent sur :

### **1. Stage théâtre adolescents /vacances scolaires**

Dans une démarche de démocratisation à la pratique théâtrale et en réponse au maintien d'une équité territoriale dans les actions culturelles souhaitées par la Communauté de Communes, l'Etablissement d'enseignement artistique du Pays de Craon propose un stage théâtre durant les vacances scolaires en direction des adolescents du bassin de vie de Renazé. Mené par la compagnie professionnelle T'ATRIUM, le stage s'organise pendant 3 jours pour chaque période de vacances scolaires et a pour but d'initier le jeune public à l'expression scénique dans une dimension d'éducation artistique et culturelle (sensibilisation, pratique, connaissance).

Pour cette saison, la thématique sera reliée à un lieu patrimonial, le musée de l'Ardoise en l'occurrence et traitera de la connexion des problèmes sociaux actuels en écho à la vie sociale et

sociétale des mineurs. Une restitution sera organisée au musée à l'issue du stage, un lien avec la saison culturelle de territoire sera initié autour de la programmation (École du spectateur / programmation en cours). Une vingtaine d'adolescents sera concernée par ce stage.

2. **La mise en place d'un parcours d'éducation artistique et culturelle en direction de quatre écoles élémentaires du territoire**

Depuis quatre ans, la saison culturelle du Pays de Craon propose, grâce à un partenariat avec la ligue de l'enseignement (FAL 53) et avec le soutien de la DRAC, un parcours d'éducation artistique et culturelle à destination de quatre classes du primaire. Ce parcours est construit autour de l'un des spectacles proposés et enrichi d'ateliers de pratique, de visites, de rencontres, de spectacles supplémentaires et d'une formation à destination des enseignants.

De novembre 2019 à mai 2020, la Cie Art Zygote accueillie dans la programmation de la saison, animera le parcours en proposant des ateliers en classe, une formation à destination des enseignants. Une restitution sera proposée aux familles, une sortie culturelle vers un autre lieu département sera également programmée et ouverte à l'art contemporain avec une sortie vers le centre d'art contemporain du Carré à Château-Gontier. Cent élèves seront associés à ce parcours.

3. **L'aide au financement du poste de coordinateur culturel**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, la Communauté de Communes du Pays de Craon a créé un poste permanent à temps complet de coordinateur culturel pour répondre à la volonté de structuration et d'harmonisation de l'offre culturelle sur le territoire à travers la construction et l'animation d'un projet culturel de territoire. Le montant sollicité auprès de la DRAC est de 17 400 €, couvrira la seconde période (du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020) à hauteur de 40% de participation de la DRAC.

***Considérant les dispositions du Contrat local d'éducation artistique et culturelle (CLEA) et l'accompagnement de la DRAC sur la saison 2019-2020,***

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité,**

⇒ **VALIDE** ces propositions,

⇒ **SOLLICITE** auprès de la DRAC un soutien financier à hauteur de 25 400 € au titre de la saison 2019-2020.

## **IX. ÉQUIPEMENTS SPORTIFS/TOURISME**

### **T. La Rincerie – Informations**

**M. Dominique GUINEHEUX**, Vice-président en charge des Équipements Sportifs et du Tourisme, rapporte au conseil communautaire les informations de la commission du 4 juillet 2019 :

▪ **La Cambuse**

L'inauguration a eu lieu le 27 juin dernier. M. et Mme Joël MARY remercie les élus pour ce nouvel équipement.

Dès le week-end suivant, ils ont servi quelques 200 repas.

▪ **La baignade**

Des analyses sur la qualité de l'eau ont été réalisées ; les résultats sont très bons.

▪ **Le barrage**

Un accord de principe a été donné pour la somme de 330 000 € relatifs aux travaux de vanne de fonds, considérant l'obligation de la mettre en fonctionnement en juin 2020.

Une subvention de 40% peut être allouée à hauteur de 150 000 €.

À ce jour, une seule entreprise a répondu pour ces travaux pour une proposition qui dépasse l'estimation de 250 000 €. Cette consultation a été déclarée infructueuse.

**M. Patrick GAULTIER** précise qu'il va enclencher des démarches, des échanges ont déjà eu lieu avec M. le Sous-préfet de Château-Gontier. Il s'agit d'enlever ce blocage réglementaire. Il est hors de question de mettre la somme de 450 000 € dans ces travaux ; en effet, est-ce juste ?

**M. Dominique GUINEHEUX** rappelle que la société ISL avait fait une estimation.

Les travaux de voirie ont été estimés à hauteur de 80 000 € pour réfection.

Il insiste sur le fait que peu importe qu'une subvention soit allouée ou pas, il convient de ne pas mettre cette somme dans ces travaux.

- Le site internet

Le site est désormais fonctionnel et accessible sur <https://www.la-rincerie.com>.

## **T. Centre aquatique à Craon – Point d'information au 8 juillet 2019**

**M. Dominique GUINEHEUX**, Vice-président en charge des Équipements Sportifs et du Tourisme, rapporte au conseil communautaire que l'espace bien-être a été mis en activité le week-end du 22 juin, que la première ouverture du bassin extérieur, du pentagliss et jeux d'eau a été réalisée cette même date.

La fréquentation est telle en week-end que 730 entrées ont été constatées.

## **131. Tourisme – Convention à intervenir entre la CCPC et l'Association Tourisme en Pays de Craon**

**M. Dominique GUINEHEUX**, Vice-président en charge des Équipements sportifs/Tourisme, rappelle au conseil communautaire qu'afin de définir les rapports entre l'association et la Communauté de Communes et de déterminer les conditions de mise à disposition de la Maison du Tourisme située Place du Pilori à Craon, il convient de passer une convention bipartite.

Il rappelle les actions et missions portées par l'association :

- Accueil, information des visiteurs (physique et téléphonique)/billetteries estivales
- Animations et manifestations
- Promotion touristique du Pays de Craon
- Histoire, patrimoine et éditions
- Animation des sentiers de randonnée

### **□ Relations entre les 2 structures**

#### **1) Partenariat et accompagnement technique**

→ **Recrutement saisonnier :**

- **CCPC** – Procédure de recrutement saisonnier (appel à candidatures-analyse-organisation des entretiens en lien avec l'association-recrutement-embauche-bulletin salaire) – Employeur – Coordonnateur de l'accueil saisonnier avec l'association
- **Association** – Nomination d'1 référent pour agent saisonnier (notamment pour absence ou autre) – Porteur auprès des élus du bilan chiffré et détaillé réalisé par l'agent

→ **Gestion administrative :**

- **CCPC** – Frais photocopies, fournitures, courriers, impressions de supports de communication /Promotion animations de l'association

→ **Logistique :**

- **CCPC** – Mise à disposition de matériel

→ **Communication :**

- **CCPC** – Assurer promotion animations de l'association portée par l'association
- **Association** – Promouvoir le partenariat avec la CCPC – Mentionner le logo sur supports

#### **2) Partenariat et accompagnement financier**

- **CCPC** – Versement d'une subvention annuelle de fonctionnement à l'association – Cf 2019/ 4 000 € + 1 500 € subvention exceptionnelle conditionnée à 1 projet spécifique

- **Mise à disposition d'un local / Place du Pilon à Craon**
  - Propriété ville de Craon
  - Affecté à l'accueil visiteurs et vie de l'association à titre gracieux
  - CCPC / fluides eau et électricité
  - Association / abonnements téléphone, internet
  - Mise à disposition de 4 clés
  - Association / Souscription d'1 assurance (mobilier-risques locatifs-recours des voisins)-
  - information de tous dégâts et dégradation
  - État des lieux
- **Durée de la convention**
  - 1 an reconductible

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,  
À l'unanimité,**

- ⇒ **VALIDE** cette proposition de convention,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer ledit document à intervenir.

## T. Tourisme – Informations sur période estivale

**M. Dominique GUINEHEUX** rappelle au conseil communautaire que la Maison du Tourisme ouvrira comme chaque année ses portes du 1<sup>er</sup> juillet au 30 août 2019. Marine HUARD a été recrutée agent saisonnier.

- **Missions confiées pendant la saison :**
  - Accueil information des visiteurs : physique, téléphonique, mail
  - Visite guidée de la Ville de Craon
  - Création et mise à jour du site internet du Tourisme en Pays de Craon et formation des utilisateurs membres de l'association – mise en ligne des animations de l'association
  - Création d'un plan touristique de la Ville de Craon
  - Traduction ponctuelle de documents
  - Statistiques et bilan à réaliser
- **Horaires d'ouverture**
  - Temps non complet - soit 30h00 hebdomadaires
  - Contrat du 1<sup>er</sup> juillet au 30 août 2019
  - Fermeture le samedi et dimanche
  - Visite de la Ville de Craon – lundi de 15h00 à 16h30 (En clôture - Pot de l'Amitié avec les visiteurs par l'Association)

Lundi – Mardi – Mercredi – Jeudi – Vendredi	9h30 à 12h30 et 14h00 à 17h00
Samedi – Dimanche	Fermé
Férié dimanche 14 juillet 2019	Fermé
Férié jeudi 15 août 2019	Ouvert

## X. **RESSOURCES HUMAINES**

### 132. **Personnel intercommunal – Modification du tableau des emplois au 1<sup>er</sup> septembre 2019 – *Annexe IV***

- **Service culture - EEA**

**M. Dominique COUEFFE**, Vice-Président en charge de la culture, rappelle que le conseil communautaire a validé la mise en place d'un orchestre à l'école (OAE) au collège de Renazé et ce, pour 4 classes, de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>.

Si les crédits budgétaires ont bien été inscrits et consommés chaque année de mise en place d'une nouvelle classe jusqu'à la 3<sup>ème</sup>, le tableau des emplois n'a pas été actualisé à due concurrence, à savoir 4 h par classe et par semaine, soit 16 h/semaine au total.

De plus, il est à noter une nouvelle répartition des missions, notamment pour structurer différemment l'équipe de direction, modification validée par commission culture du 19 juin, sans incidence sur le temps de travail global.

### Extrait du tableau des emplois modifié au 01.09.19

SERVICES	Temps T 08.04.19	Temps T 17.06.19	Temps T 01.09.19	CADRE D'EMPLOIS
<b>Etablissement d'enseignements artistiques (EAA)</b>				
<b>Administration</b>				
Directeur de l'EAA	16	16	16	Assistants d'enseignements artistiques - Professeurs d'enseignement artistique
Coordinateur de l'EAA (+ Enseignant)	14	14	15	Assistants d'enseignements artistiques
Coordinateur Studio et Technique et Responsable de site			7	
Coordinateur publics			5	
Secrétariat et accueil de l'EAA (+ assist éco)	17,5	17,5	17,5	Rédacteurs - Adjoint administratifs
<b>SOUS-TOTAL ETP et effectifs Direction, coordination, Administration EEA</b>	<b>2,20</b>	<b>2,20</b>	<b>2,85</b>	
<b>Musique</b>				
Enseignant formation musicale/Chorale enfants	8	8	5	Assistants d'enseignements artistiques
DUMISTE	12	12	10	Assistants d'enseignements artistiques
DUMISTE (+ enseignant)	10	10	10	Assistants d'enseignements artistiques
DUMISTE (+ enseignant)	10	10	10	Assistants d'enseignements artistiques
Enseignant Ateliers Musicaux			5	
Enseignant orchestre	2	2	2	Assistants d'enseignements artistiques
Studio (+ enseignant)	5	5	0	Assistants d'enseignements artistiques
Enseignant Chorale / Enseignant accordéon / Chant Variété / Formation Musicale	7	7	10	Assistants d'enseignements artistiques
Enseignant Chant lyrique/Musique d'ensemble/Chorale	16,25	16,25	14	Assistants d'enseignements artistiques
Enseignant Piano / formation musicale	13,75	13,75	13	Assistants d'enseignements artistiques
Enseignant Violon	4	4	4	Assistants d'enseignements artistiques
Enseignant Guitare	6	6	6	Assistants d'enseignements artistiques
Enseignant Guitare	6	6	6	Assistants d'enseignements artistiques
Enseignant Guitare	4	4	4	Assistants d'enseignements artistiques
Enseignant Guitare / formation musical / pratique collective	15	15	19	Assistants d'enseignements artistiques
Enseignant Guitare	4	4	0	Assistants d'enseignements artistiques
Enseignant Flûte traversière/Musique d'ensemble	3	3	3	Assistants d'enseignements artistiques
Enseignant Trompette / formation musicale / pratique collective	10	10	6	Assistants d'enseignements artistiques
Enseignant Clarinette	7	7	7	Assistants d'enseignements artistiques
Enseignant Percussions	2	2	0	Assistants d'enseignements artistiques
Enseignant Percussions	3	3	0	Assistants d'enseignements artistiques
Enseignant Percussions	4	4	4	Assistants d'enseignements artistiques
Enseignant Orgue	6,25	6,25	6,25	Assistants d'enseignements artistiques
Enseignant Trombone / Tuba	5	5	5	Assistants d'enseignements artistiques
Enseignant accompagnement de la classe de chant	1	1	1	Assistants d'enseignements artistiques
Enseignant Basse / Contrebasse / Musique d'ensemble (+ coordination)	6	6	5	Assistants d'enseignements artistiques
Enseignant saxophone/Formation musicale (+ DUMISTE)	10	10	10	Assistants d'enseignements artistiques
Enseignant trompette Jazz/Tuba	3	3	3	Assistants d'enseignements artistiques
Enseignant Saxophone/orchestre Juniors	3	3	3,5	Assistants d'enseignements artistiques
Enseignant Accordéon diatonique	9	9	10,5	Assistants d'enseignements artistiques
Projet Orchestre au Collège			16	
<b>SOUS-TOTAL ETP et effectifs Musique</b>	<b>9,76</b>	<b>9,76</b>	<b>9,91</b>	
<b>TOTAL ETP et effectifs E.E.A</b>	<b>11,96</b>	<b>11,96</b>	<b>12,76</b>	
<b>TOTAL ETP et effectifs SERVICES CULTURE</b>	<b>23,76</b>	<b>23,76</b>	<b>24,56</b>	
<b>TOTAL GENERAL ETP et effectifs</b>	<b>108,02</b>	<b>108,02</b>	<b>108,82</b>	

**Sur proposition de M. Patrick GAULTIER, Président,**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité**

- ⇒ **DÉCIDE** de procéder à la régularisation de cette situation au 1<sup>er</sup> septembre 2019,
- ⇒ **DÉCIDE** d'intégrer ces 16 heures d'enseignements hebdomadaires au tableau des emplois au 1<sup>er</sup> septembre 2019,
- ⇒ **VALIDE** l'ensemble du tableau des emplois au 1<sup>er</sup> septembre 2019 tel que présentement annexé.

## XI. INFORMATIONS DIVERSES

### T. Compte rendu de délégation depuis le 17 juin 2019

#### ▪ Aménagement de vestiaires à la station d'épuration La Gaillotière à CRAON

La commission Marchés Publics a décidé de retenir les entreprises suivantes :

LOT		ENTREPRISES	MONTANT HT
1	Maçonnerie	Logeais Kercret – Montjean	9 472,00 €
2	Menuiseries	Sarl Monnier – St Martin du Limet	2 185,16 €
3	Plâtrerie	Plafitech – Louverné	6 396,75 €
4	Carrelage	Ets Guerin Carrelages – Athée	3 376,01 €
5	Faux-plafonds	Ets Plafitech – Louverné	2 238,85 €
6	Électricité	Ets Lenoir – Renazé	5 462,74 €
7	Plomberie	Ets Guedon – Cossé-le-Vivien	7 260,05 €
8	Peinture	Ets Gérault – St Berthevin	2 734,54 €
Estimation : 60000 €HT		Total HT	39 126,10€

#### ▪ Acquisition de bennes

L'entreprise THIEVIN de Saint-Mars-La-Jaille/44 a été retenue pour l'acquisition de 4 bennes 30 m3 pour une dépense estimée à 12 000 €HT

### T. Calendrier 2019

#### □ Réunions à venir

Lundi 16 septembre 2019	20h00	Conseil communautaire CAI – Craon
Septembre-Octobre 2019	20h00	Assemblée des Maires
Octobre-novembre 2019	20h00	Assemblée plénière

#### □ Événements à venir

Mardi 16 juillet 2019	20h00	Festival Nuits de la Mayenne – 2019 Spectacle Ouverture 2019 Musée Robert Tatin – Cossé-le-Vivien
Mercredi 31 juillet 2019	21h30	Festival Nuits de la Mayenne – 2019 Spectacle à Bouchamps-les-Craon Centre-bourg « Le jeu de l'amour et du hasard de Marivaux » - Compagnie La boîte aux lettres
Vendredi 25 Octobre 2019	10h30 à 17h30	Visite de M. RICHEFOU – Président Conseil départemental A définir

### T. Contrôle de la Cour des Comptes - 2019

La Chambre régional des comptes a décidé de procéder au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes du Pays de Craon à compter de l'exercice 2015 jusqu'à la période en cours. Elle a rencontré **M. Patrick GAULTIER**, Président, et **Mme Françoise HUMEAU**, DGS, pour une présentation de la démarche.

Un calendrier est arrêté :

- Production de documents et informations pour le 31 juillet 2019
- Présence des services de la Chambre régionale des comptes (CRC) au sein de la CCPC fin août
- Entretiens avec les Vice-présidents et responsables de service
- Rapport d'observations provisoires – 15 novembre 2019 /
- Délai de deux mois aux destinataires pour réponse
- Rapport d'observations définitives – février 2019

- Rapport sera soumis aux élus de la prochaine mandature
- Dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport à l'assemblée délibérante : présentation par l'exécutif ou Président des actions entreprises suite aux observations de la Chambre régionale des comptes (CRC). Une synthèse sera présentée par le Président de CRC auprès de la conférence territoriale de l'action publique.

À l'occasion de cette période, **M. Patrick GAULTIER** souhaite de bonnes vacances à l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.